

Accueil de loisirs les FILOUS

Règlement intérieur des vacances 2020

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille les enfants des 26 communes de la CCVVS pendant les vacances scolaires pour un temps de loisirs, sans hébergement. Les enfants doivent être âgés de 3 à 13 ans.

La structure fonctionne durant toutes les vacances scolaires sauf du 3 au 21/8/2020 et durant les vacances de fin d'année.

(Le centre fonctionne également durant les mercredis en période scolaire uniquement pour certaines communes de la CCVVS. Nous contacter pour connaître la liste des communes conventionnées)

Subventionné par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, le centre est géré par l'Association pour le Développement des Actions de Proximité du Val d'Oise dénommée ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur 095ORG0328).

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe pédagogique sont soumis à la législation du ministère dont ils dépendent : à savoir le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et par délégation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95 (DDCS 95). ADAPTE 95 est conventionnée avec la CAF du Val d'Oise.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription complémentaire.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir et à transmettre à Adapte 95 :

- **La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison** est à compléter et à **transmettre lors de la première inscription** de l'année en cours. Elle est valable pour toute l'année civile. **Ainsi toute modification concernant l'état de santé de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.**

Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devra être signalé avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Selon le degré d'accueil spécifique lié au trouble de la santé de l'enfant, ADAPTE 95 pourra vous demander le PAI - Protocole d'Accueil Individualisé scolaire.

Pour le confort et la sécurité de l'enfant, **toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner. Vous devez y joindre impérativement une copie du carnet de vaccination et de l'attestation d'assurance. (Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur les copies)**

- **Le bulletin d'inscription** est à renseigner et à **transmettre à chaque nouvelle session de fonctionnement** pour les vacances scolaires (au plus tard 3 semaines avant le début des vacances). A moins de 3 semaines, les enfants seront acceptés en fonction des places disponibles. Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu ainsi que les tarifs. Il permet de calculer votre coût de participation. **A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant » ne pourra être appliqué que si les enfants sont inscrits sur les mêmes journées.** Ce bulletin nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.

Il est important de préinscrire votre enfant à l'accueil étendu afin de vous assurer qu'il pourra être pris en charge dès 7h30. En effet, les jours où il n'y a pas de préinscription, l'équipe n'arrive sur site qu'à 8h.

L'inscription de votre enfant ne pourra être validée qu'à réception de ces deux documents accompagnés du règlement intérieur signé, des copies du carnet de vaccination, de l'attestation d'assurance et du paiement correspondant.

Une cotisation annuelle de 2 € par famille est à régler auprès de notre association (quelque soit le nombre d'enfants et de journées durant l'année civile). Celle-ci est à intégrer à votre premier règlement !

Il est important de respecter les délais de réservation afin de permettre à l'équipe de préparer au mieux les projets d'animation et de confirmer les commandes de repas. Il est souhaitable que l'enfant soit inscrit par « bloc » d'une semaine durant les vacances scolaires, dans la mesure où les activités s'inscrivent dans un projet suivi.

En tout état de cause, les inscriptions ne pourront être inférieures à trois jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le paiement de chaque période sera demandé à la réservation sans possibilité de remboursement si désistement hors délai* et sans justificatif médical**. (Possibilité de payer en 3 chèques)

*** Attention, toute annulation faite à moins de 8 jours avant le jour concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale*). Que le délai d'annulation de 8 jours soit respecté ou non, le volume d'inscription minimum de 3 jours par enfant est à respecter et sera facturé.**

*** Toute annulation pour raison médicale devra être signalée à la direction du centre au plus tard le 1^{er} jour d'absence avant 9h30 en précisant la durée de l'absence (au 06 79 06 05 13). Dans ce cas, et sur présentation d'un certificat médical, seulement 3 € seront facturés correspondant au coût du repas de la première journée d'absence. Passé ce délai, même si présentation ultérieure d'un**

certificat médical, la totalité des jours d'absence sans information ou sans justificatif sera due et facturée. En effet, sans information, vos places sont réservées et engendrent des frais (repas, goûters, nombre d'animateurs, matériel d'activités...)

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (*heure d'arrivée – heure de départ*).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents (*ou les enfants*) doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé **sur inscription préalable** de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00. (La structure ne propose pas d'accueil à la demi-journée)

Il est demandé aux parents de déposer l'enfant au plus tard à 9h00, heure à laquelle les activités « dirigées » débutent. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00.

Il est possible de récupérer les enfants à la fin des activités « dirigées » soit à partir de 16h30.

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la Direction du Centre. (*cf. fiche de renseignements*)

Assurance : Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription (*photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier*). **Pensez à vérifier auprès de votre assureur qu'elle couvre bien les activités extrascolaires.**

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entraînant un manque de respect avéré et récurrent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning d'activités est préparé par l'équipe. Il vous sera envoyé par mail au plus tard 15 jours avant le début de la session. Vous pouvez également nous le demander à l'adresse suivante : adapte@adapte95.org

Le planning d'activité ne présente que les 2 activités principales du jour. Différents temps d'animation viendront compléter la journée. Il est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (*désistement d'un partenaire, révision des effectifs...*).

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (*confortables, salissables, ...*) et à la météo du jour.

Soirées exceptionnelles : Il se peut que l'équipe des FILOUS propose une soirée ou une nuit au centre. Les enfants y participant devront apporter leur duvet. Il est évident que seule une « toilette de chat » pourra être faite ces jours là.

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95. **(Pensez à renseigner impérativement sur la fiche de renseignements les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques des personnes habilitées à récupérer votre enfant. Il vous est obligatoire d'inscrire au moins une personne.** Une pièce d'identité pourra leur être demandée.)

Contact et inscription : **ADAPTE 95, 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE** ☎ **01.30.31.13.22** Mail : adapte@adapte95.org

Contact sur la structure durant le fonctionnement : ☎ **01 34 78 27 94** ou au **06 79 06 05 13**

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".

Date

Signature